



---

## Conseil des droits de l'homme

20<sup>e</sup> session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

### Madagascar

Genève, le 3 novembre 2014

#### Déclaration de la Suisse

---

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de Madagascar et la remercie pour son deuxième rapport national.

Ma délégation tient à féliciter Madagascar pour son retour à l'ordre constitutionnel suite aux élections de fin-2013, mais tient aussi à lui rappeler que, même si des succès ont été obtenus, de nombreux défis restent à relever afin de respecter les obligations et engagements pris dans le domaine du droit international des droits de l'homme.

La Suisse s'inquiète des conditions de vie qui prévalent dans les prisons et notamment des nombreux cas de tortures et de mauvais traitements y étant recensés, ainsi que de l'impunité qui les caractérise trop souvent. **La Suisse recommande à Madagascar de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer les conditions de détention. De plus, la Suisse recommande à Madagascar de ratifier et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, le protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.**

La Suisse est aussi préoccupée par la situation des femmes à Madagascar. La perpétuation de pratiques telles que celles du *molety*, des mariages forcés ainsi que la non-reconnaissance du viol conjugal en tant qu'infraction sont symptomatiques des discriminations basées sur le genre. **La Suisse recommande à Madagascar de ratifier et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, le protocole facultatif se rapportant à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.**

Finalement, et ce afin d'assurer le succès de l'Etat dans les réformes à entreprendre, **la Suisse recommande à Madagascar d'engager un dialogue régulier et d'égal à égal avec les défenseurs des droits de l'homme agissant sur son territoire.**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

---

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève

Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20

Tél. +41 (0)22 749 24 24, Fax +41 (0)22 749 24 37, [www.dfae.admin.ch/geneve](http://www.dfae.admin.ch/geneve)